

PROJECT X PARIS Règlement “Jeu concours Project X Paris : gagne ton STARTER PACK JJK : ” (sans obligation d’achat)

ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ PROJECT X PARIS (TJMAX) du mercredi 11 Octobre 2023 au mardi 31 Octobre 2023 inclus.

Article 1 - Organisateur et objet du jeu concours

La société PROJECT X PARIS (TJMAX), Société par Actions Simplifiée au capital de 8000€, dont le siège social est situé 290 rue de la Belle Etoile 95700 ROISSY-EN-FRANCE (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le n°793 160 334, organise un jeu concours sans obligation d’achat, se déroulant du mercredi 11 Octobre 2023 au mardi 31 Octobre 2023 inclus (heure locale), intitulé « Jeu concours PROJECT X PARIS : + de 3000€ à gagner accessible sur les comptes Instagram PROJECT X PARIS (<https://www.instagram.com/projectxparis/> et PROJECT X PARIS WOMEN <https://www.instagram.com/projectxparis/women>) et sur le site web de PROJECT X PARIS (<https://www.projectxparis.com/fr/>) en France et à l’international.

Ci-après « l’ Organisateur ».

Ce jeu concours est sans obligation d’achat.

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l’Organisateur organise le jeu.

Article 2 - Participation au jeu concours

Ce jeu est accessible aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine et à l’international, à l’exclusion des membres du personnel de la société ayant participé à son organisation ainsi que les membres de leur famille.

En cas de litige, un justificatif de leur identité pourra être demandé.

Le jeu ne prévoit pas la possibilité pour les mineurs d’y participer, même sous accord du tuteur légal. L’Organisateur se réserve le droit d’annuler automatiquement la participation au jeu du mineur.

La participation au jeu est accessible sur les comptes Instagram de PROJECT X PARIS (<https://www.instagram.com/projectxparis>) et PROJECT X PARIS WOMEN (<https://www.instagram.com/projectxparis/women>), sur le site web de PROJECT X PARIS (<https://www.projectxparis.com/fr/>) et implique l'acceptation entière et sans réserve, de chaque participant, du présent règlement.

Article 3 - Diffusion du jeu

Ce jeu est communiqué sur les réseaux sociaux de l'Organisateur, sur le site web de l'Organisateur, sur les réseaux sociaux PROJECT X PARIS. Le présent règlement est accessible sur le site web (<https://www.projectxparis.com/fr/>) sur une page dédiée.

Article 4 - Modalités de participation au jeu

La participation au jeu concours doit être effectuée du mercredi 11 Octobre 2023 au mardi 31 Octobre 2023 inclus selon les conditions suivantes :

- Follow les comptes Instagram @projectxparis (<https://www.instagram.com/projectxparis>) et @projectxpariswomen (<https://www.instagram.com/projectxparis/women>)
- Liker et tagguer un(e) ami(e) en commentaire de la publication dédiée
- Se rendre sur le site web (<https://www.projectxparis.com/fr/>)
- S'inscrire au formulaire de participation et renseigner obligatoirement tous les champs demandés

Les informations à donner seront : le nom, le prénom, l'adresse mail, le numéro de téléphone portable, la date d'anniversaire, le genre, le code postal, la taille en chaussure et le profil Instagram du participant.

Les gagnants seront informés par téléphone et/ou adresse mail dans un délai d'une semaine. Ils devront indiquer leurs nom et prénom, et une adresse e-mail valide.

En cas de non réponse par le participant 72 heures après avoir été contacté, il perdra son lot qui sera alors redistribué.

Article 5 - Dotations

Les lots mis en jeu sont :

LOT 1 : 2 SWEATS JuJutsu Kaisen x PXP (130)

LOT 2 : 2 Figurines JJK (30€)

LOT 3 : 2 Posters JJK (15€)

Cinq gagnants seront tirés au sort le 2 Novembre 2023

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur en argent, ni à son remplacement pour quelque cause que ce soit. La non-acceptation de la dotation, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

La dotation n'est ni cessible, ni modifiable, ni remboursable et le gagnant ne pourra pas en obtenir de contrepartie financière. Tous les frais liés à l'utilisation des dotations sont à la charge du gagnant, ce dernier ne pouvant demander à l'Organisateur de couvrir ces frais.

L'Organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes indépendants de sa volonté, liés à ses fournisseurs, ou à des circonstances imprévisibles, de modifier la nature du prix et d'offrir une dotation différente de celle annoncée, mais à un prix public équivalent. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements qui auraient lieu.

Article 6 - Modalités d'attribution de la dotation

Le gagnant sera informé par email et/ou téléphone dans un délai de 7 jours après la clôture du jeu concours.

En cas de non retrait de sa dotation par le gagnant 72h après avoir été informé de son gain, il sera considéré comme non réclamé et restera la propriété de l'Organisateur.

Si le gagnant ne possède pas de passeport, ou de passeport biométrique valide, le lot sera perdu et redistribué.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de la fourniture de données inexactes, incomplètes, illisibles du fait de la négligence du gagnant, notamment de l'envoi d'informations par courrier électronique à une adresse email inexacte.

Le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser - à titre publicitaire, promotionnel et commercial et sur tout support - le nom, prénom, ville d'origine, photographie, et à ce que la remise de la dotation soit filmée, dans le cadre de la communication faite autour de la dotation et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de la dotation.

Article 7 - Dépôt et consultation du règlement

La participation à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement complet.

Il est disponible sur le site internet <https://www.projectxparis.com/fr/> du mercredi 11 Octobre 2023 au mardi 31 Octobre 2023 inclus ou peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande en écrivant à PROJECT X PARIS (TJMAX) - 290 Rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-en-France, dans la limite d'un règlement par participant.

Article 8 - Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur dans l'attribution de la dotation, ou de l'impossibilité de contacter le gagnant en raison de la fourniture de données inexactes par le gagnant.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de dommages survenus au gagnant ou des personnes présentes lors de l'utilisation du LOT

En cas de force majeure, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de reporter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu, de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucune indemnité ne saurait être exigible de la part des participants.

L'Organisateur ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou d'événements indépendants de leur volonté (notamment des problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de sa dotation.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait du non-respect par un participant de ses obligations et de ses engagements pris dans le cadre du présent règlement, le participant restant seul responsable à l'égard de tiers.

Article 9 - Informatique et libertés

Les informations collectées par PROJECT X PARIS (TJMAX) auprès de vous, ont pour finalité la participation au jeu concours et la communication d'information sur nos produits et services, et repose sur l'intérêt légitime de PROJECT X PARIS (TJMAX) ou sur votre consentement.

Ces informations sont à destination exclusive de PROJECT X PARIS (TJMAX), et éventuels partenaires.

Dans le cadre d'opérations de prospection, les données ne seront pas utilisées au-delà de 3 ans ou après une opposition de votre part. Le traitement automatisé des informations

nominatives recueillies par la société organisatrice sera mis en œuvre dans le cadre de la gestion du jeu, notamment afin de contacter les gagnants et de leur envoyer leurs dotations.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition à la prospection, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de nous adresser par courrier à PROJECT X PARIS (TJMAX) - 290 Rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-en-France, en nous indiquant votre nom, prénom et adresse email.

Votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de la loi française.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 10 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

En cas de litige, les tribunaux de Pontoise seront seuls compétents.